



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 6 mai 2013

Présentation de deux nouveaux centres d'accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales

Centre d'accueil de jour de l'Amafar-Epe à Saint-Denis

Centre d'accueil de jour de l'association

« Femmes des hauts, Femmes d'Outre-mer » au Tampon

Lundi 6 mai 2013

Suite à un appel à projet du ministère des Droits femmes en juillet 2012, relayé sur le plan local par la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, les associations réunionnaises Amafar-Epe et «Femmes des Hauts Femmes, d'Outre-Mer» ont été désignées pour mettre en place deux centres d'accueil de jour à Saint-Denis et au Tampon. Toutes les deux bénéficient d'un savoir-faire et d'une expérience dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Aujourd'hui, les deux centres d'accueil de jour sont créés. Ils ont pour objectif de prévenir les situations d'urgence, de préparer, d'éviter ou de gérer le départ des femmes du domicile et le cas échéant de leurs enfants. Ce sont des lieux de transition d'échange et de convivialité au sein duquel les femmes victimes peuvent rompre leur isolement et recevoir dans un premier temps une aide et un soutien, sans démarche préalable.

Ces structures s'inscrivent dans une démarche de prise en charge globale des victimes, des auteur-es et des enfants. Elles sont intégrées au réseau VIF (Réseau Violences Intrafamiliales) et travaillent en lien étroit avec le service 115, numéro d'appel dédié à l'hébergement et à l'accueil d'urgence, les foyers d'hébergements d'urgence, les services de police, de gendarmerie, de la justice, les professionnels des secteurs santé et psycho-social et les associations.

Les deux accueils de jour offrent les services suivants :

- un accueil inconditionnel, une écoute favorisant l'expression et l'échange ;
- une première information relative aux droits et aux dispositifs de recours existants ;
- une orientation vers les acteurs et services spécialisés ;
- des services pratiques (boîtes aux lettres, démarches administratives, bagagerie) ;
- une aide à l'insertion ;
- des groupes de paroles de femmes victimes de violences ;
- un accueil spécifique des enfants : garderie, ateliers.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr

Les deux associations disposent déjà d'une équipe de spécialistes multi-disciplinaires en charge d'assurer notamment la mission d'accueil de jour.

■ **Pour l'AMAFAR-EPE :**

- 1 médiateur pénal
- 2 psychologues cliniciennes à temps plein
- 1 psychologue du travail
- 3 écoutantes adultes relais
- 1 éducateur spécialisé
- 1 formatrice en alphabétisation familiale et insertion
- 1 médiatrice linguistique population migrante

■ **Pour l'Association « Femmes des Hauts Femmes, d'Outre-Mer »**

- 1 éducatrice spécialisée
- 1 travailleur social
- 2 agents médiations scolaires
- 2 coachs diplômés en victimologie et criminologie

Horaires d'accueil des structures

Du lundi au vendredi

A Saint-Denis - 2, rue Jules Ferry - Tél : 0262 30 53 30

- de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Au Tampon, 123, avenue de l'Europe, quartier de la Chatoire

- de 10h00 à 16 h00 - Au Tampon

Montant de la subvention total allouée aux deux structures : 34 800 €

Contact presse :

Direction de jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de La Réunion

Flore Poli - Chargée de communication - Tél. : 02 62 20 96 80 - Port. : 06 92 74 23 22

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr

Le plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes

La politique de lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit dans le cadre de plans triennaux. Les deux premiers plans ont permis d'améliorer la connaissance du phénomène, de lever le tabou des violences intrafamiliales et d'accroître le nombre de violences déclarées.

Le dispositif juridique de protection des victimes a été renforcé. La loi du 4 juillet 2006 introduit la notion de respect dans les obligations du mariage et renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple. La loi du 10 juillet 2010 permet l'éviction du conjoint violent.

Le 3^{ème} plan triennal en cours (2011-2013) a pour objectif :

- de prévenir les violences et d'éviter la récurrence,
- de maintenir une solidarité et de responsabiliser l'ensemble de la société
- de protéger les victimes directes et indirectes

Le 3^{ème} plan prévoit ainsi, au titre du volet protection, la labellisation de lieu d'accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple par département.

Le budget de l'Etat consacré à la politique de lutte contre les violences faites aux femmes à La Réunion s'élève à 2 M 650 €. Il permet de financer :

- la prise en charge, en partenariat avec le conseil général, des hébergements d'urgences et d'insertion des femmes victimes et de leurs enfants,
- le soutien et l'accueil des femmes victimes,
- l'accompagnement des auteurs,
- la sensibilisation et l'information grand public,
- l'animation et la coordination du réseau d'acteurs associatifs et institutionnels.

A La Réunion

A La Réunion, ces objectifs se traduisent dans un plan d'actions qui mobilise l'Etat, le Conseil Général, les autres collectivités territoriales et le monde associatif. Il comprend deux axes principaux : la mise en réseau progressive des partenaires impliqués dans la lutte contre les violences faites aux femmes et la mise en place d'une démarche globale et intégrée incluant les victimes, les auteur-es et les enfants.

Depuis 2009, les actions portent sur les différentes étapes d'aides :

- **La prévention, la sensibilisation et la prise de conscience de la situation**
Implication d'une vingtaine d'associations aux côtés des victimes - Réalisation de tableaux de bords annuels par l'ORS (observatoire régional de la santé). Etudes spécifiques INSEE- ORS.
- **La protection, les mesures d'urgence et de mise à l'abri**
Création de la plate-forme d'appel d'urgence 115, mise à disposition de place en CHAU (Centre d'Hébergement d'Accueil d'Urgence), en CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), en PGH (pensions gîtes hôtel) et au sein d'accueil familiaux. En 2012 : 380 femmes ont été accueillies au sein de ces structures.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr

- **La procédure judiciaire, le dépôt de plainte et les mesures alternatives aux poursuites**
Médiations familiales, collaboration avec le parquet (mesures d'évictions et médiations pénales), rappels à l'ordre, accompagnement des auteur-res.
- **La prise en charge juridique de la victime et l'accompagnement des auteurs-es**
Création de quatre postes de travailleurs sociaux au sein des gendarmeries ou des commissariats de police dans les 4 arrondissements de l'île, en 2011 et 2013.
Aide juridictionnelle avec l'Arajufa (Association réunionnaise pour l'aide juridique aux familles).

La création des deux centres d'accueils de jour à La Réunion vient renforcer les mesures de mise à l'abri d'accueil, d'orientation et de protection des victimes et de leurs enfants.

Chiffres clés

La part des femmes victimes de niveau grave et très grave est quatre fois plus élevée à La Réunion. L'indice de violence conjugale est de 15 % à la Réunion contre 9 % au niveau national.

En 2011, 6 Réunionnaises sont décédées, une tous les deux mois, sous les coups de leurs conjoints¹.

Depuis 2009, la création des quatre postes de travailleurs sociaux au sein des gendarmeries ou des commissariats de police, la désignation d'un référent violences familiales dans chaque commissariat et la formation des professionnels en contact avec les femmes victimes ont particulièrement contribué à augmenter les dépôts de plaintes et les faits constatés.

- 35 % d'augmentation du nombre de plaintes déposées sur trois ans².
- 4 plaintes par jour ont déposées en 2010 et 5 plaintes par jour en 2011.
- 1 700 faits ont été constatés³ en 2012, par les forces de police et de gendarmerie

Contact presse :

Direction de jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de La Réunion

Flore Poli - Chargée de communication - Tél. : 02 62 20 96 80 - Port. : 06 92 74 23 22

1- Ce qui représente 5%) des Françaises qui succombent aux violences de leurs partenaires alors que La Réunion représente 1.3% de la population française. 6=0.05x120

2- Source : Tableau de bord de suivi des violences faites aux femmes situation de couple à La Réunion, Observatoire régional de la santé, 2ème édition septembre 2011.

3- Soit une évolution de 14 % entre 2011 et 2012. Source tableau de bord violences faites aux femmes septembre 2012 ORS

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr